



# Plan national d'adaptation au changement climatique - PNACC - *Anticiper et Agir*

Les membres du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) sont unanimes : « le réchauffement climatique est déjà en cours et c'est sans équivoque ». Les effets commencent d'ailleurs à se manifester : remontée du niveau de la mer, réchauffement naturel des cours d'eau, etc.

La lutte contre le changement climatique repose sur deux leviers :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre pour contenir le réchauffement ; la communauté internationale s'est donnée l'objectif de limiter la hausse des températures à 2°C : c'est **l'atténuation**.
- Adapter la société aux impacts du réchauffement climatiques : c'est **l'adaptation**.

Avec le Grenelle de l'Environnement la France a engagé un effort sans précédent pour limiter l'ampleur du changement climatique, par la baisse des émissions de gaz à effet de serre (atténuation) contribuant ainsi à l'objectif européen de baisse de 20 % des émissions à horizon 2020.

## I. Pourquoi un plan national d'adaptation au changement climatique ?

La loi dite Grenelle 1 prévoit dans son article 42, qu'un « Plan national d'adaptation pour les différents secteurs d'activité devra être préparé pour 2011 ».

- Ce qu'il vise : donner à la France les moyens de s'adapter aux nouvelles conditions climatiques, de 2011 à 2015.
- Les mesures qu'il présente : elles s'appuient sur les 211 recommandations issues de la phase de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (ONG, syndicats, professionnels, élus, administration) menée en 2010.
- Il constitue ainsi un ensemble de plus de 80 actions déclinées en près de 230 mesures.

La grande majorité des actions seront engagés en 2011/2012. Elles visent à :

- économiser et optimiser l'utilisation de l'eau,
- Développer les savoirs sur les maladies émergentes et renforcer les dispositifs de surveillance,
- adapter la politique d'aménagement du territoire,
- diversifier les espèces et prévenir les incendies de forêts.



DDT 77 - SIDDTs  
Mission Ingénierie du Grenelle – Septembre 2011

288, rue Georges Clemenceau - ZI Vaux-le-Pénil - BP 596 - 77005 Melun cedex - Tel : 01 60 56 71 71 - Fax : 01 60 56 71 00

<http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr>

## II. Les objectifs

---

Ce premier plan a vocation à planifier les actions d'adaptation, à prévenir la mal-adaptation et à assurer la cohérence des mesures des politiques publiques par rapport à l'adaptation. Il vise à :

- Améliorer la connaissance sur les effets du changement climatique, afin d'éclairer les décisions publiques en matière d'adaptation. *Ex. : anticiper l'évolution des ressources en eau d'ici la fin du siècle.*
- Intégrer l'adaptation dans les politiques publiques existantes, afin de garantir la cohérence d'ensemble et de refléter la nature transversale de l'adaptation. *Ex. : diffuser des critères, méthodes et sources de données permettant de juger de la « mal-adaptation » pour les choix d'investissements publics.*
- Informer la société sur le changement climatique et l'adaptation afin que chacun puisse s'approprier les enjeux et agir. Il s'agit de faire appréhender les mesures d'adaptation nécessaires. L'acceptation des décisions publiques constitue un facteur clé de réussite pour pouvoir agir dans le temps et en profondeur. *Ex. : sensibiliser la société, les élus et les décideurs et leur apporter régulièrement les informations pour la prise de décision.*
- Éviter que l'adaptation ne conduise à accroître les émissions de gaz à effet de serre ou à peser sur les ressources. *Ex. : favoriser le recours à des équipements de refroidissement plus efficaces et moins consommateurs en énergie.*
- Flécher les responsabilités en termes de mise en œuvre et de financement. Toutes les mesures sont dotées d'un pilote et d'indicateurs de résultats.

## III. Le suivi et l'évaluation

---

- Le plan sera révisé tous les cinq ans.
- Un suivi d'exécution des actions sera réalisé par Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) au sein de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat à partir des indicateurs définis dans le Plan. Son bilan sera rendu public
- Un Comité d'évaluation du Plan d'adaptation, sera chargé de l'évaluer à mi-parcours, fin 2013 et fin 2015. Ce bilan prendra en compte les actions menées au niveau territorial à travers les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-énergie territoriaux.

## IV. Les 20 Fiches d'actions : contenu intégral des fiches, consulter le [PNACC en ligne](#)

---

- Actions transversales	- Pêche et Aquaculture	- Recherche
- Santé	- Énergie et industrie	- Financement et Assurance
- Ressources en eau	- Infrastructures et systèmes de transport	- Littoral
- Biodiversité	- Urbanisme et cadre bâti	- Montagne
- Risques naturels	- Tourisme	- Action Européenne et Internationale
- Agriculture	- Information	- Gouvernance
- Forêt	- Éducation-Formation	

## V. Des exemples d'actions et de mesures

---

### ➤ *Économiser et mieux utiliser l'eau :*

Les projections climatiques anticipent une baisse des précipitations estivales et une hausse des températures qui accentuera les phénomènes d'évaporation.

- Le constat à horizon 2050 :
  - un déficit de 2 milliards de m<sup>3</sup> par an pour satisfaire les besoins ;
  - une baisse des écoulements des cours d'eau de 15 à 30 % ;
  - Le réchauffement « naturel » des cours d'eaux et tension sur les rejets thermiques industriels ;
  - 25 % de perte par fuite dans les réseaux d'eau potable, dès à présent.
- Principales mesures du plan pour économiser 20 % de l'eau prélevée en 2020, hors stockage d'eau d'hiver :
  - Aide à la récupération des eaux de pluie par les collectivités.
  - Programme de détection et réduction des fuites dans le réseau.
  - Aides financières pour développer la réutilisation des eaux usées traitées pour les espaces verts et cultures.
  - Programme d'amélioration des performances des tours aéroréfrigérantes des centrales nucléaires.

Le PNACC prévoit également un soutien au développement de la ressource en eau, tel qu'annoncé par le Président de la République le 9 juin 2011 :

- aides financières pour accompagner le développement de réserves de substitution. IL s'agit d'optimiser le stockage de l'eau existant et envisager, lorsque cela s'avère nécessaire, la possibilité de substituer un prélèvement hivernal à un prélèvement pendant la période d'étiage par la construction de retenues de substitution.
- Gestion de la ressource en eau de manière durable et intégrée pour préparer l'adaptation des écosystèmes. Il s'agit d'adapter les cultures agricoles à la rareté de l'eau en s'appuyant sur les Mesures AgroEnvironnementales Territorialisées (MAET) soutenant les pratiques économes en eau. Il est attendu une réduction des volumes prélevés sur 14 000 ha en y implantant des cultures plus économes en eau comme le soja à la place du maïs.

➤ Adapter nos forêts au climat de demain :

L'augmentation des températures, la baisse du degré d'humidité du sol et les sécheresses impliqueront un changement progressif des types de forêts..

- Le constat :
  - Le changement climatique aura deux effets contrastés sur la croissance forestière : une phase de croissance accélérée et un dépérissement de la forêt ;
  - un réchauffement de 2°C d'ici la fin du siècle :
    - ✓ équivaudrait à un déplacement de près de 360 km vers le nord et la plupart des ensembles forestiers sont incapables de migrer
    - ✓ Entraînerait la perte des forêts de hêtres exploitées à l'heure actuelle ;
  - dès 2040 les zones sensibles aux feux de forêt s'étendraient vers le nord ;
  - Les forêts de montagne, qui assurent une protection contre les risques naturels (glissement de terrain) ne seront plus aussi efficaces.
- Principales mesures du plan d'adaptation :
  - Diversifier les ressources génétiques des arbres pour une meilleure adaptation au climat de demain.
  - Accompagner les exploitants forestiers pour qu'il privilégie la plantation d'espèces adaptables au climat futur.
  - Identifier de manière précise les zones sensibles aux incendies dans le futur.

➤ Contrôler la solidité de nos infrastructures de transport par rapport au climat futur :  
Le changement climatique soulève la question de la durabilité du réseau dans un climat plus chaud

- Le constat :

- Le phénomène de canicule (ex. celle de 2003) génère une diminution de vitesse des trains voire localement des déformations de rails.
- Une hausse de 1 m du niveau de la mer entraînerait une perte patrimoniale de routes nationales de 2 milliards d'euros.
- Le réchauffement climatique, en augmentant la survenance des cycles gel/dégel hivernaux pourrait accélérer la dégradation des chaussées.
- Les sécheresses plus fréquentes auraient pour conséquence une déformation des remblais qui pourrait endommager certaines chaussées et voies ferrées.
- La baisse du nombre de jours de gel et de neige dans le futur réduira les perturbations hivernales mais sans les faire disparaître.

- Principales mesures du plan d'adaptation :

- Adapter les référentiels de construction, exploitation et entretien des réseaux de transport.
- Mettre en place une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité des réseaux et des ouvrages.
- Identifier de manière précise les zones sensibles avec le réchauffement climatique.

## **VI. Conclusion**

---

Le changement climatique ne faisant aucun doute, l'incertitude qui plane encore sur son ampleur ne doit pas empêcher l'action. Ce plan combine donc à la fois des mesures de renforcement de la recherche et de l'observation, et des mesures d'anticipation concrète.

L'adaptation du territoire au changement climatique est devenue également un enjeu majeur qui appelle une mobilisation nationale. Aux 171 millions € directement dédiés aux nouvelles mesures s'ajoutent les 391 M€ au titre des Investissements d'Avenir qui participeront de près ou de loin à l'adaptation. Par ailleurs, plusieurs mesures déjà financées dans le cadre du plan sécheresse et du plan submersion rapide (500 millions d'euros sur 2011-2016) participent également de son financement.

La France est le premier pays d'Europe à présenter un plan de ce type, couvrant tous les domaines et tous les secteurs d'activité.

*Une priorité nationale et un enjeu majeur.*

## **VII. Sources documentaires et les liens utiles**

---

Cette fiche a été réalisée sur la base de documents MEDDTL :

- [Le Plan national d'adaptation au changement climatique dans son intégralité](#) – PNACC
- [Le dossier de presse sur le plan – Document du 20/07/2011](#)
- [Ressources disponibles en ligne sur l'ONERC](#)

➤ **Contact / DDT 77 :**

- Caroline PELLETIER – SIDDTTS/MIG